

## **Appels à projets pour la réalisation d'une opération immobilière à vocation économique**

### **Arrière base – Bassins à flot**

#### **Réponses aux questions reçues par le GPMB**

Le GPMB a publié trois appels à projets pour la réalisation d'une opération immobilière à vocation économique sur le site de l'arrière base des Bassins à flot, à Bordeaux.

Ci-après les réponses aux questions soulevées, selon les thèmes :

- **Acceptabilité du projet :**

- *Serait-il possible de me préciser si tout projet de logement est exclu (notamment sur des logements à thématique, par exemple une hybridation « jeune entrepreneur logé et incubé » ?*

La sous-partie « Programmation » de l'article 6, de tous les cahiers des charges de cet appel à projet indique qu'« Il ne sera pas accepté de logements ». Aucune exception ne sera faite.

- **Choix de l'architecte :**

- *Pouvons-nous choisir un architecte, ou avez-vous une liste prédéfinie ?*

Le GPMB n'a pas de liste préétablie d'architectes, le candidat sera libre de choisir son architecte.

- **Convention de partenariat :**

- *La convention de partenariat est-elle attendue signée au dépôt de la candidature ?*

La sous-partie « Convention de partenariat et d'engagement pour la qualité urbaine et l'innovation urbaine des Bassins à flot », de l'article 6, de tous les cahiers des charges de cet appel à projet, indique que « Les lauréats de l'appel à projet seront invités à signer la convention »

- **Contenu du dossier de candidature attendu :**

- *Concernant la présentation de l'équipe projet, chaque référence étant présentée sur un format A4, les références peuvent-elles être fournies en complément de la présentation ?*

La sous-partie « Présentation du candidat », de l'article 9 du cahier des charges du lot A8, indique que « Le candidat devra proposer au moins quatre références choisies au regard du contexte de la présente

consultation. Cette partie du dossier ne devra pas excéder 5 pages ». Cependant, il est vrai que certaines références nécessiteront plus d'une page, le candidat pourra proposer un maximum de 10 pages incluant :

- Une présentation de la société ou du groupement, de ses activités
- La gouvernance et l'organisation générale
- Les partenariats envisagés
- Les références

- *Pouvez-vous nous confirmer la programmation, les surfaces et le nombre de stationnements attendus pour ce lot (idem pour chaque lot) ?*

Les faisabilités de l'ANMA servent de base aux projets qui pourraient être proposés par les candidats. La programmation prévue se trouve au sein de chaque cahier des charges.

L'article 9 « Livrables attendus et conditions de recevabilité » indique que la note d'intention et d'interprétation s'appuiera sur les principes posés dans la faisabilité (de l'ANMA), et pourra connaître des ajustements éventuels si le programme le nécessite.

Pour rappel, le projet de l'arrière base s'inscrit dans le règlement de la zone UP12 du PLU de Bordeaux Métropole.

- *Pouvez-vous nous confirmer la destination du parking silo du lot A6a ?*

Ce parking silo pourrait accueillir du public, la clientèle des Bassins de Lumières et/ou les usagers de l'opération immobilière de l'arrière base.

- **Visite de site :**

- *Nous sommes intéressés pour la visite du 15 Février. Où doit-on s'inscrire ?*

Les inscriptions à la visite du 15 février doivent se faire par mail à l'adresse [contact-foncier@bordeaux-port.fr](mailto:contact-foncier@bordeaux-port.fr).

- **Rendez-vous :**

- *Serait-il possible de convenir d'un rendez-vous, que ce soit en visio, par téléphone ou en présentiel ?*

Pour une raison d'équité, le GPMB ne recevra aucun candidat et toutes questions liées à cet appel à projet devront être transmises par mail à l'adresse suivante [contact-foncier@bordeaux-port.fr](mailto:contact-foncier@bordeaux-port.fr).